

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du Jeudi 18 Septembre 2025

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	17
Absents et Excusé(es)	:	13
Procuratior(n)s	:	03

Date de convocation le 12 septembre 2025

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions budgétaires

DÉLIBÉRATION N° d'ordre : 64/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du douze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 12 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier - Mme LINON Gladys ; - M. BIDELOGNE Fred ; - **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. MIRRE Jocelyn (procuratior donnée à M. ATALLAH André) ; - M. TABAR Patrice (procuratior donnée à M. MARCEL Didier) ; - M. ISSA Jean-François (procuratior donnée à Mme. OTTO Julie) ; **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS ET EXCUSÉ(ES) : Mme LACROIX Jénia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSELIN Johanna, **Conseillers Municipaux**.

Les 17 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 - DÉLIBÉRATION N° 64 /2025 - REF : 7.1/ DECISIONS BUDGETAIRES
« DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL. »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire soumet à votre agrément une proposition de modification des crédits ouverts pour l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		BP 2025	DM N°1	Vote
011	Charges à caractère général	4 393 789,00	48 231,36	4 442 020,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 370 960,86		18 370 960,86
023	Virement à la section d'investissement	2 781 865,29		2 781 865,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186 976,16	70 000,00	1 256 976,16
65	Autres charges de gestion courante	2 060 265,50	34 084,19	2 094 349,69
66	Charges financières	86 013,96		86 013,96
67	Charges spécifiques	60 000,00		60 000,00
	Reste à Réaliser	142 335,50		142 335,50
Total		29 082 206,27	152 315,55	29 234 521,82

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est augmenté de 48 231,36 € pour notamment l'acquisition de petits équipements.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes

Les 34 084,19 € sont inscrits pour octroyer des subventions aux associations et ajuster le montant des créances admises en non-valeur.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 70 000,00 € est allouée pour la correction des amortissements de biens au titre de l'exercice 2025. Il s'agit d'un complément afin de répondre au principe du *prorata temporis* mis en place depuis le passage en M57.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, il convient d'inscrire cette somme en recette d'investissement au chapitre 040.

Total des propositions nouvelles DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
152 315,55 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement		BP 2025	DM N°1	Vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 897 554,15		4 897 554,15
013	Atténuations de charges	203 224,00		203 224,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	802 409,25		802 409,25
73	Impôts et taxes	9 097 313,88		9 097 313,88
731	Fiscalité locale	9 776 454,00		9 776 454,00
74	Dotations et participations	3 922 544,10	147 315,55	4 069 859,65
75	Autres produits de gestion courante	222 700,00	5 000,00	227 700,00
76	Produits financiers	6,89		6,89
77	Produits spécifiques	60 000,00		60 000,00
	Reste à Réaliser	0,00		0,00
Total		29 082 206,27	152 315,55	29 234 521,82

Chapitre 74 - Dotations et participations

Ce chapitre comprend 147 315,55 € qui se décline comme suit :

- Etude pré-opérationnelle OPAH-RU,
- « BEL KAZ BASTE - OPAH-RU,
- Espace France Services (FNFS et FNADT 2024 et 2025),
- Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Le montant de 5 000,00 € correspond au projet « Jardin médicinal et aromatique » (Parc National)

Total des propositions nouvelles RECETTES DE FONCTIONNEMENT :
152 315,55 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		BP 2025	DM N°1	Vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		100 000,00
13	Subventions d'investissement		149 153,16	149 153,16
16	Emprunts et dettes assimilées	739 500,00		739 500,00
20	Immobilisations incorporelles	137 000,00	14 267,00	151 267,00
21	Immobilisations corporelles	2 520 142,00	-14 267,00	2 505 875,00
23	Immobilisations en cours	5 940 000,00	1 437 698,91	7 377 698,91
27	Autres immobilisations financières	98 000,00		98 000,00
	Reste à Réaliser	1 964 344,20		1 964 344,20
Total		11 498 986,20	1 586 852,07	13 085 838,27

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Les 149 153,16 € représentent le montant du remboursement de l'avance perçue de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la réhabilitation de la crèche de Petit-Paris.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Ce chapitre augmente de 14 267,00 € pour la réalisation d'une étude d'aménagement de la plage du centre-ville.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Les crédits nécessaires au chapitre 20 seront récupérés sur ce chapitre.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les 1 437 698,91 € complètent l'inscription des crédits au BP 2025 pour effectuer les travaux de réhabilitation du stade Félix EBOUE.

Total des propositions nouvelles DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 586 852,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		BP 2025	DM N°1	Vote
001	Solde d'exécution de la section d'investissement re	5 689 170,08		5 689 170,08
021	Virement de la section de fonctionnement	2 781 865,29		2 781 865,29
024	Produits de cessions d'immobilisations		407 000,00	407 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 186 976,16	70 000,00	1 256 976,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	271 055,55	96 862,67	367 918,22
13	Subventions d'investissement	197 308,84	1 012 989,40	1 210 298,24
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
	Reste à Réaliser	2 515 119,46		2 515 119,46
Total		12 646 495,38	1 586 852,07	14 233 347,45

Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations

L'inscription des 407 000,00 € au chapitre 024 correspond à la vente de la parcelle AK276 - chemin des Bougainvilliers.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Une somme de 70 000,00 € est allouée pour la correction des amortissements de biens au titre de l'exercice 2025. Il s'agit d'un complément afin de répondre au principe du *prorata temporis* mis en place depuis le passage en M57.

Ces opérations d'ordre doivent être équilibrées, cette somme est inscrite également en dépense de la section de fonctionnement, chapitre 042.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les crédits sont à réajuster de 96 862,67 € à ce chapitre pour le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Ce chapitre comprend 1 012 989,40 € qui se décline comme suit :

- Subvention Conseil Régional pour la mise en place d'un système de vidéoprotection - 119 834,40 €,

- Subvention Etat (Contrat de convergence) pour la réhabilitation du stade Félix EBOUE - 625 000,00 €,
- Subvention DETR 2025 pour la réfection des enrobées de la voirie communale - 120 000,00 €,
- Amendes de police année 2024 - 148 155,00 €.

Total des propositions nouvelles recettes D'INVESTISSEMENT : 1 586 852,07 €

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL
LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le BP voté en date du 3 Avril 2025
CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits
CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-dessus

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la Décision Modificative n° 1 du Budget principal et d'autoriser monsieur le Maire à passer les écritures telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un

recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 24 SEP. 2025



Le Maire

André ATAL LAH

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

26 SEP. 2025

L'affichage et/ou la publication le

26 SEP. 2025

Et/ou la notification le

Le Maire,

André ATALLAH